

UNIVERSITE OUAGA I Pr Joseph KI-ZERBO
Office du Baccalauréat

Séries A4-A5

Année 2018
Session Normale
Epreuve du 2^{ème} tour
Durée : 4 heures
Coefficient : 5

EPREUVE DE FRANÇAIS

Cette épreuve comporte trois (3) pages.

N.B. : Le candidat est tenu de préciser sur sa copie le sujet choisi sous peine de pénalité.

Traiter un (1) sujet parmi les trois (3) suivants.

1^{er} sujet : Contraction de texte

Lorsqu'un homme est persécuté dans son pays ou menacé de persécution à cause de ses opinions politiques, plusieurs conventions internationales et les constitutions de nombreux pays prévoient qu'il puisse être accueilli sous des cieux plus cléments.

A l'instar de ce droit d'asile politique, existe-t-il un droit d'asile économique ? Un droit sur la base duquel, lorsqu'un être humain se sent persécuté par sa situation économique, qu'il sent sa vie menacée par la faim, la maladie, la misère, il puisse demander asile ailleurs, dans un pays où il sera en mesure d'assurer sa sécurité alimentaire, sa santé... ? On pourrait certainement trouver des fondements au droit d'asile économique.

Sur le plan moral, la charité, la solidarité... sont des valeurs universellement enseignées au nom desquelles les pays nantis pourraient accepter d'accueillir une partie de la misère des autres.

Sur le plan juridique, les textes de référence ne manquent pas, à commencer par le plus fondamental, la Déclaration universelle des droits de l'Homme ou encore le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels entré en vigueur en 1976, signé par une centaine de pays environ.

Mais en dépit de l'influence considérable de ces textes et particulièrement de la Déclaration, leur force obligatoire est pratiquement nulle.

Quant au fondement moral, il paraît injuste de demander à des populations habitant à des millions de kilomètres de faire montre de plus de solidarité à l'égard de pauvres qui pourraient aussi bien s'en sortir avec l'aide de leurs proches voisins, avec une meilleure gestion des ressources de leur pays d'origine et sans guerres fratricides que se livrent leurs compatriotes pour la conquête du pouvoir. A moins que...

A moins que, comme le clament souvent les immigrés africains en Europe, ces pays riches ne soient réellement redevables aux pauvres et à l'Afrique en particulier, de créances coloniales, qu'ils ne soient débiteurs des ressources naturelles emportées sans contrepartie et du commerce inégalitaire qui continue à se perpétuer sur le plan international. Mais alors, il faut trouver les voies et moyens pour réclamer son dû et non en mendiant !

Il y a quelques années, des représentants du tiers-monde ont réclamé dans les instances onusiennes un « Droit au développement ». Aujourd'hui, il est question, dans la foulée de ce qu'on appelle « les nouveaux droits de l'Homme », de « droit à la solidarité ».

Le droit à la solidarité serait pour les individus ce que le droit au développement est pour les Etats. Quand on connaît le sort réservé au premier, on ne peut qu'être sceptique s'agissant de l'efficacité du second.

La solidarité, qu'elle soit individuelle ou internationale, ne peut constituer qu'une solution d'appoint pour résoudre des problèmes aussi graves que la misère, la famine, l'insécurité... Autrement dit, ces problèmes n'existeraient même pas, puisqu'on sait par exemple qu'il suffirait de réorienter 2% de la production céréalière mondiale vers les pays les moins avancés pour éliminer la malnutrition, ou grâce au LLS (champignon produit en cultivant le petit lait ou lactosérum que jettent les fromagers occidentaux) qui possède les huit protéines nécessaires à la croissance cérébrale des nouveau-nés, dix millions d'enfants pourraient chaque année être sauvés.

Le monde moderne est régi par des principes et des règles qui sont fort éloignés des valeurs morales de charité ou de solidarité. Apprendre à connaître ces règles pour en user efficacement n'est qu'une question de survie.

Comme le dit Eden Kodjo, « L'Afrique devra conquérir sa place comme pôle de puissance par l'effort, le travail, l'abnégation. Rien ne lui sera donné dans un univers dominé par la lutte pour la vie, les conflits, la permanence de la guerre ».

Le droit d'asile économique, à supposer même que cette notion soit admise (ce qui est loin d'être le cas, les pays nantis affirmant qu'ils n'ont aucune vocation à accueillir toute la misère du monde), ne saurait constituer une solution aux problèmes des peuples du tiers-monde. Compter sur le bon cœur des autres, c'est un peu comme dormir sur la natte d'autrui...

Monique ILBOUDO, Regard N° 005 du 9 au 15 novembre 1992.

Questions (20 points)

1) Résumé (8 points)

Résumez ce texte de 696 mots au quart (1/4) de sa longueur.

Une marge de 10% en plus ou en moins sera toléré. Vous indiquerez à la fin de votre résumé le nombre exact de mots employés.

2) Vocabulaire (2 points)

Expliquez selon le contexte les expressions suivantes :

- une solution d'appoint,
- leur force obligatoire est pratiquement nulle.

3) Discussion (10 points)

Pour clore son raisonnement sur l'asile économique, Monique ILBOUDO écrit :
« Compter sur le bon cœur des autres, c'est un peu comme dormir sur la natte d'autrui... »

Discutez cette affirmation.

2^{ème} sujet : Commentaire composé

Rumeurs, clameurs

Entendez sourdre les rumeurs
Des profondeurs de nos quartiers
C'est la colère de notre peuple spolié
C'est la colère du peuple sans bonheur

Ecoutez, j'entends monter les clameurs
Des profondeurs des quartiers de nos cités
C'est le cri de notre peuple volé, affamé.
C'est le cri de notre peuple en malheur.

Entendez monter les rumeurs, les clameurs
Des profondeurs des quartiers de nos cités
C'est la colère de notre peuple dupé, trompé ;
C'est la colère du peuple qui a mal au cœur.

Ecoutez, j'entends monter les clameurs
Du pays profond, de nos brousses lointaines
Qui résonnent avec fracas dans mon cœur

Hier, dans les ténèbres de ton Afrique,
Opprimé sans raison par le colon blanc,
Aujourd'hui asservi par ton frère de sang,
Peuple, tu vis un moment dramatique.

J'entends monter les cris de détresse de nos enfants des cités.
Féroce ment agressés dans le silence de minuit par nos militaires.
Meurtris, nos enfants se jettent éperdument vers nos dignitaires,
Mais les « chefs » les repoussent dans bras des soldats enragés.
[...]

Denis OUSSOU-ESSUI, Anthologie de la poésie ivoirienne, Tome 1,
l'Harmattan 2014.

Sans dissocier le fond de la forme, vous ferez de ce poème un commentaire composé.
Vous pourriez montrer, par exemple, comment le poète évoque la souffrance du peuple
africain et dénonce son oppression.

3^{ème} sujet : Dissertation

« Le vrai poète, c'est celui qui se soucie aussi bien des idées que de l'art dans ses
productions écrites. »

A l'aide d'exemples précis, commentez ces propos de Maître PACERE Titenga,
prononcés lors d'une de ses conférences.
